

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2714

présenté par  
M. Moreau

à l'amendement n° 2321 de Mme Limon

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 1.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il faut laisser aux collectivités territoriales le choix du mode de présentation de cette affichage (iconographie ou texte) ainsi que les catégories d'affichage : telle que rédigée, la liste est limitative, alors que les responsables de cantines pourraient vouloir indiquer d'autres mentions utiles comme « produits de la région » ou « agriculture raisonnée ».

Ce sous-amendement met donc de la souplesse dans l'expérimentation proposée.